

Mommenheim, un ancien village impérial

MOMMENHEIM (Mummenheim en 921, Vulgairement Momlen), autrefois village impérial. Moulin à blé et à plâtre. 1223 habitants (966 catholiques, 257 israélites)
(Dictionnaire du Haut-Rhin et du Bas-Rhin 1865)

Parler de Mommenheim, village impérial, nous amène à dire quelques mots de la Préfecture de Haguenau. Haguenau était considérée dès 1255 comme ville impériale et devin, en 1354 le siège de la Préfecture des 10 villes impériales d'Alsace (Colmar, Turkheim, Munster, Kaysersberg, Sélestat, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg et Landau) et la résidence du Préfet (Landvogt ou Bailli). Les 10 villes impériales qui composent la préfecture de Haguenau reconnaissent la justice de cette ville. La Préfecture de Haguenau a été possédée pendant plusieurs siècles par les Electeurs Palatins. En 1558, l'empereur Ferdinand Ter dégagea des mains du Prince Palatin ce Grand Baillaye (Préfecture) qu'il garda sa vie durant. En 1566, l'empereur Maximilien II le conféra à l'archiduc Ferdinand qui fut ensuite Grand-Bailli (Oberlandvogt) de Haguenau. Après lui ce Grand-Baillage fut continué dans la Maison d'Autriche jusqu'en 1648 où il fut cédé au Roi de France par le Traité de Munster (Traité de Westphalie).

Les villes impériales comme Haguenau jouissaient d'une grande indépendance. Elles ne dépendaient, en dernière analyse, d'aucune autre activité supérieure que celle de l'Empereur et de la Diète (Parlement). Les villes impériales se montraient assez jalouses de cette indépendance d'ordre politique, administratif et judiciaire.

Les difficultés allaient naître avec l'attribution de la Préfecture de Haguenau au Roi de France (par le traité de Westphalie). Les villes impériales multipliaient les efforts pour sauver leur indépendance, tandis que le roi de France voulait exercer la souveraineté acquise par Louis XIV en qualité de Préfet de Haguenau.

Le Roi de France crée le Conseil Souverain d'Alsace qui se voit attribuer la justice qui se tenait jusqu'alors à Haguenau . Il n'en est resté à Haguenau qu' un bailli royal qui rend la justice, en première instance, aux habitants des 40 villages dépendant de l'ancienne Préfecture dont les appellations vont au Conseil d'Alsace.

L'histoire de Mommenheim est étroitement liée à l'histoire de la Préfecture (Grand-Baillage) de Haguenau, car Mommenheim faisait partie des 40 villages sur lesquels s'exerçait le droit de juridiction de la Préfecture de Haguenau.

LES VILLAGES DE LA PREFECTURE DE HAGUENAU

(dont le Grand-Bailli était, en 1789, le ROI)

Batzendorf, Bilwisheim ,Dangolsheim, Forstheim, Hegeney, Kindwiller, Lixhausen, Morschwiller, Bernolsheim (ou Bernsheim), Bitschhoffen, Eschbach (Espach), Grassendorf, Hochstett, Kuttolsheim, Mittelschaeffolsheim, Mutzenhausen, Berstheim, Bossendorf, Ettendorf, Gunstett, Huttendorf, Kriegsheim, Mommenheim, Niederschaeffolsheim, Rinyeldorf, Scherlenheim, Ueberach, Wingersheim, Rottelsheim, Soufflenheim, Wahlenheim, Wintershouse, Rumersheim Surbourg, La Walck.

Les villages de Birkenwald, Falckenhoff, Harthausen (Harthouse), Kaltenhausen (Kaltenhouse), Schirrhein, faisait partie d'une seigneurie particulière administrée par la ville de Haguenau (en 1789).

Ces 40 villages sont donc les anciens villages impériaux. Ils ne regroupent pas tous les villages autour de Haguenau. A l'intérieur du Grand-Baillage (Préfecture) de Haguenau existaient des seigneuries particulières (baillages) enclavées.

On peut citer ces baillages tels qu'ils existaient à la veille de la Révolution en 1789 pour l'intérêt que peut susciter cette énumération parce qu'elle touche des villages voisins de Mommenheim.

- Dauendorf, Donnenheim, Neubourg, Nieder-Altorf, Uhlwiller appartenaient à l'Abbaye de Neubourg.
- Durrenbach, Laubach et Walbourg appartenaient au Séminaire de Strasbourg.
- Hochfelden appartenait à MM. d'Weratzheim Keffendorf et Ohlungen à M. de Warstatt.
- Minversheim et Schweighouse à MM. de Wangen et de Villeaume.

Le baillage de Brumath (Bietlenheim, Brumath, Eckwersheim, Geudertheim (en partie) Gries, Hoerd, Krautwiller, Kurtzenhausen, Mittelhausen, Waltenheim, Weitbruch) appartenait au landgrave de Hesse-Darmstadt.

Les seigneurs des lieux rendaient la justice et ramassaient les impôts. A signaler qu'après le Traité de Wetsphalie, il y a eu très peu de justices royales en Alsace parce que la plupart des terres et seigneuries domaniales ont été données par le Roi à des seigneurs de la Province. Ne subsistait en fait de justice royale-,en Alsace que le baillage et prévôté de la ville neuve de Brisach, le baillage et préfecture de Haguenau, les baillages de Wissembourg et Germersheim, celui de Landeck, les prévôtés royales de Huningue, Ensisheim et Fort-Louis.

Ce petit aperçu sur " MOMMENHEIM, ancien village impérial " n'a pas l'ambition d'entrer dans les détails, mais de cerner le contour historique qui permet de dire que MOMMENHEIM fut, à une certaine époque de l'Histoire, village impérial.

S.H.

LA POPULATION DE MOMMENHEIM EN 1865

Une petite remarque s'impose au vu des chiffres cités en début d'article. Mommenheim comptait , au milieu du siècle dernier 257 israélites .

Il faut savoir que le nombre des Israélites s'était considérablement accru au cours du 18ème siècle. Ce n'est que par lettre patente de 1784 que les Israélites d'Alsace obtinrent droit de cité. Ainsi se trouvaient, du moins partiellement, supprimées, à la veille de la Révolution, les discriminations.,remontant au Moyen Age. Cette lettre patente de 1784 ouvrait après des siècles de mépris et de persécution la voie à un statut égalitaire. A la fin du 18ème siècle, 75% des Israélites vivent en Basse-Alsace à proximité des villes. Ce qui explique, en partie, le nombre relativement élevé d'Israélites à Mommenheim en 1865.